

Beauvais, le 23 avril 2010

C.T.P. conjoint

du 22 avril 2010



- 1°) **Création de la DLU de l’Oise**
- 2°) **Création du pôle de recouvrement spécialisé (PRS)**
- 3°) **Création des SIP de Creil et Compiègne**

Pour la 1^{ère} fois, les comités techniques paritaires départemental (filrière fiscale) et local (filrière gestion publique) étaient réunis en formation conjointe. A noter que ce premier CTPC a eu lieu dans une salle trop petite pour accueillir les personnes convoquées !!!

La réunion du matin traitait de la création de la direction locale unique (DLU) de l’Oise, celle de l’après-midi de la création du PRS et des SIP de Creil et Compiègne.

Au cours des discussions, FO DGFIP a rappelé que les effets de la fusion DGI/ DGCP allaient le plus souvent à l’encontre des objectifs annoncés. Ainsi, la réforme devait, nous disait-on, simplifier la vie de l’usager et conforter les missions des trésoreries de proximité par le biais, notamment, de l’accueil fiscal de proximité. Sauf qu’en multipliant les structures spécialisées (CPS et centres d’encaissement hier, PRS aujourd’hui), l’administration ne cesse de créer de nouveaux interlocuteurs pour l’usager et déshabille les postes comptables au bénéfice de ces structures.

Ajoutons à cela les suppressions d’emplois massives subies par les 2 filières et les faibles gains financiers obtenus par les agents (surtout dans la filière fiscale) pour comprendre que la vraie gagnante de cette réforme est bien l’administration...

... Mais en doutions-nous un instant ?

1°) Création de la DLU de l'Oise

a) Organigramme fonctionnel (en ligne sur notre site internet)

Sans surprise, cet organigramme comprend 3 pôles : un pôle gestion fiscale regroupant 3 divisions, un pôle gestion publique constitué de 4 divisions et un pôle pilotage et ressources composé de 3 divisions.



Il ne s'agissait bien que d'un *organigramme fonctionnel* puisque même la Direction avait du mal à calculer les effectifs de la DLU : 174 agents ? 183 ?

« Il fallait bien la mettre quelque part », « moi non plus, je ne vois pas où sont les vacances en agents »... voilà le genre de phrases que l'on a pu entendre de la bouche même de la Direction !

Vos élus FO DGFIP ont demandé à avoir une vision des effectifs implantés et réels par service. Un document devrait nous être adressé prochainement.

L'organigramme présenté manquait singulièrement de lisibilité puisque certaines fonctions n'apparaissaient pas, d'autres figuraient dans le titre de la division mais pas dans les services qui la composent, d'autres enfin étaient rattachées à des divisions inappropriées :

- Le contentieux du recouvrement apparaît dans la division « affaires juridiques » du pôle fiscal, mais sera rattaché en définitive à la division des professionnels. De plus, le principal de l'activité de ce service concerne les particuliers.
- L'actuel service recouvrement est renommé « produits divers, recettes non fiscales ». Quid de l'activité prise en charge de l'impôt ?
- Idem pour la prise en charge des amendes absente de l'organigramme dans le pôle gestion publique. En réponse, la Direction a indiqué que la partie comptable de l'activité reste bien dans la gestion publique, mais que son pilotage sera assuré par la division particuliers du pôle fiscal.
- Qu'est devenue la cellule Hélios au sein de la division « Collectivités locales » du pôle gestion publique ?
- Pourquoi la formation professionnelle a-t-elle été rattachée à la division « stratégie, contrôle de gestion », plutôt qu'à la division « ressources humaines » ? Réponse de la Direction : pour équilibrer les divisions.
- Les évaluateurs de France Domaine étaient identifiés comme agents de la filière gestion publique, alors qu'ils appartiennent toujours à la filière fiscale.

A terme, les huissiers du Trésor seront amenés à travailler aussi pour les SIE (groupe de travail en cours).

Les équipes de renfort continuent à intervenir au sein de leur filière d'origine.

FO DGFIP a dénoncé le manque de communication qui devait accompagner cette réorganisation des services (déménagements surprises, arrivée surprises, déplacement de missions, organigramme fonctionnel présenté aux cadres du département le 20/04 à Noailles avant la tenue du CTPC...).

b) Règles de vie commune

Les agents de la DLU devront voter pour choisir les plages fixes d'horaires variables.

3 propositions seront soumises au vote :

- 9h00 - 11h15 et 13h45 - 16h00 (plages actuellement en vigueur à la TG),
- 9h30 - 11h30 et 14h00 - 16h00 (plage actuellement en vigueur à la DSF)
- 9h30 - 11h15 et 13h45 - 16h00 (plage proposée par le groupe de travail)

Cette dernière proposition est la plus intéressante pour les agents car la plus souple : les ex-TG pourront arriver au travail jusqu'à 9 h 30 sans changer leurs habitudes, les ex-DSF pourront quitter dès 11 h 15 à la pause méridienne (meilleure latitude pour prendre un rendez-vous ou récupérer les enfants à l'école).

Le vote aura lieu avant le 6 mai 2010 et les plages retenues seront applicables dès le 1^{er} juin, date de généralisation de l'application Agora pour la gestion dématérialisée des congés.

A l'occasion du vote pour les plages fixes communes, les agents choisiront leur typologie ARTT parmi les 4 formules suivantes :

Durée hebdomadaire	Durée quotidienne	Total congés + ARTT (journée de solidarité déduite)
36h12	7h14	31
37h30	7h30	39
38h00	7h36	42
38h30	7h42	44

A l'issue des débats de la matinée, la mise en place de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise est soumise au vote :

Résultat : 13 pour (administration), 13 contre (3 FO DGfIP, 5 SNUI, 3 SNADGI, 2 SNT).

2°) Création du PRS

Le Pôle de Recouvrement Spécialisé de l'Oise sera mis en place le 1^{er} juillet 2010 : c'est un poste comptable sans caisse et sans accueil (uniquement sur rendez-vous). Sa mission sera de recouvrer les créances des professionnels supérieures à 8000€, ainsi que l'ensemble des contrôles fiscaux et les créances supérieures à 10.000€ des particuliers. Le PRS sera situé au 1^{er} étage de l'ex-DSF.

Il sera dirigé par Véronique Frémaux, et sera composé de 3 agents du pôle de recouvrement forcé (sur 4 actuellement) et de 3 agents issus de la filière gestion publique, parmi ceux qui se sont portés candidats. Les agents de la filière gestion publique seront affectés progressivement : un premier dès la création au 01/07, un deuxième en février 2011 et un troisième selon l'évolution de l'activité.

Les règles de vie seront gérées par la circulaire du 6 mars 2009 (comme pour la DLU).

Résultat du vote : 13 pour (administration), 13 contre (3 FO DGFIP, 5 SNUI, 3 SNADGI, 2 SNT).

3°) Création des SIP de Creil et Compiègne au 1^{er} juillet 2010

N'ayant pas été destinataire des plans, FO DGFIP s'est interrogé sur le respect de la norme de 10 à 12 m² par agent. La Direction a choisi de différer sa réponse sous la forme d'une réunion informelle programmée le 5 mai.

a) SIP de Creil

Le site de l'actuel CDI fait actuellement l'objet d'une réfection totale pour accueillir les agents de la trésorerie de Creil. Les CAP des deux filières se réuniront pour entériner les affectations des agents du CDI et de la Trésorerie au SIP. Le poste d'adjoint de la Trésorerie est transféré au SIP, le chef de poste sera issu de la filière fiscale (Patricia BOCQUET).

Outre la trésorerie de résidence, quatre trésoreries de proximité sont chargées du recouvrement dans le ressort du Centre des Impôts Fiscal et Foncier de Creil : Chantilly, Liancourt, Neuilly-en-Thelle et Saint-Leu-d'Esserent.

S'agissant des horaires variables, il sera proposé aux agents de maintenir les plages horaires actuellement appliquées au CDI. La typologie ARTT sera gérée par la circulaire du 6 mars 2009 (comme pour la DLU et le PRS).

Résultat du vote : 13 pour (administration), 13 contre (3 FO DGFIP, 5 SNUI, 3 SNADGI, 2 SNT)

b) SIP de Compiègne

Suite aux multiples interventions de FO DGFIP en CHS (cf. compte-rendus disponibles sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>), la Direction a modifié les plans à 35 reprises ! La réfection du parking semble également être au programme. Le site de l'actuel CDI fait l'objet d'un désamiantage et d'une réfection pour accueillir les agents de la trésorerie de Compiègne. Les CAP des deux filières se réuniront pour entériner les affectations des agents du CDI et de la Trésorerie au SIP. L'actuel trésorier de Compiègne deviendra chargé de mission au SIP. Un poste d'adjoint recouvrement sera créé (création nette). Le chef de poste sera issu de la filière fiscale (Jean Claude VITU).

Outre la trésorerie de résidence, six trésoreries de proximité sont chargées du recouvrement dans le ressort du Centre des Impôts Fiscal et Foncier de Compiègne : Lassigny, Attichy, Noyon, Ribécourt, Thourotte et Estrées-Saint-Denis.

Les règles de vie seront gérées par la circulaire du 6 mars 2009 (comme pour la DLU).

Résultat du vote : 13 pour (administration), 13 contre (3 FO DGFIP, 5 SNUI, 3 SNADGI, 2 SNT)

Vos représentants FO en CTP:

LEDRU Valérie, TG (division Etat)
VALEYRIE Olivier, TG (Rec contentieux)
PHILIPS Bernadette, TG (SPL)
RAYAUME Marie-Christine (ERD)



BULLETIN D'ADHESION:

Nom:

Prénom:

Grade:

Echelon:

Poste:

à retourner à

Maryse COZETTE Creil Male